|  |
| --- |
| **Master 2 Droit et ingénierie financière**  Droit pénal des affaires  Plan du cours  9 séances de 3 heures |

Séance 1. Introduction.

* Délimitation : droit pénal de l’activité économique.
* Mouvements de pénalisation et de dépénalisation du droit des affaires.
* Particularités sociologiques : Sutherland et la délinquance en col blanc.
* Particularités des sources : rôle de la jurisprudence et de la *soft law*.
* Particularités des incriminations : par omission, présomptions, dilution du dol spécial.
* Particularités de l’imputation : faute pénale qualifiée, articulation des resp. PP et PM.
* Particularités de la sanction : pouvoir de sanction des autorités administratives.
* Particularités en procédure : prescription, parquet européen, juridictions compétentes

Focus : le procureur national financier.

PREMIÈRE PARTIE – LES INFRACTIONS DU CODE PÉNAL

Séance 2. Les infractions classiques.

* Le vol : une infraction protéiforme.
* L’escroquerie : les moyens frauduleux utilisés, contentieux très divers.
* L’abus de confiance : détournement intentionnel (au préjudicie d’autrui) d'une chose remise à charge de la restituer à une échéance précise.
* Les atteintes à la confiance publique : faux et usage de faux.

Exercice : cas pratique à partir d’un salarié français expatrié.

Séance 3. Les infractions de conséquence.

* La complicité par abstention et le recel.
* Le blanchiment : techniques d’utilisation de l’argent et circuits utilisés
* Le blanchiment : présentation des infractions en droit français.
* Le blanchiment : directives européennes et transpositions en droit français, les recommandations de l’AMF et du GAFI, les différents niveaux de vigilance.
* Le rôle des différents acteurs : ACPR, GAFI, TRACFIN, AMF, Juge d’instruction.
* Les obligations des banques : déclarations de soupçons automatiques, déclarations au cas par cas, obligations de vigilance.

Exercice : mise en situation à partir de montages existants.

Séance 4. Les corruptions et délits assimilés.

* Les différentes formes de corruption : distribution d’un tableau synthétique.
* Les conventions pénales internationales : distribution d’un tableau synthétique.
* L’extraterritorialité du FCPA américain.
* L’extraterritorialité de l’UK Briebery act.
* *Compliance* : la nouvelle peine de mise en conformité.
* *Whistleblowing* : la législation internationale.
* Lanceur d’alerte : insurgé ou tyran ? État du droit positif français.
* La zone grise : les petits cadeaux.

Focus : la négociation dans la Convention judiciaire d’intérêt public (CJIP).

DEUXIÈME PARTIE – LES INFRACTIONS EN DEHORS DU CODE PÉNAL

Séance 5. Droit pénal et administration fiscale.

* Fraude fiscale : caractérisation du délit, défense et rôle du juge de l’impôt.
* Fraude carrousel : quels sont les nouveaux schémas ?
* Les visites domiciliaires de l’article L 16 B LPF.
* Quelle articulation entre la procédure administrative de contrôle fiscal et la procédure judicaire d’enquête pénale de l’article L 228 LPF ?
* Le rôle de l’avocat et le risque de complicité de fraude fiscale.
* L’application du principe *ne bis in idem* à l’échelle nationale, européenne et internationale en droit pénal fiscal.

Focus : Le nouveau verrou de Bercy.

Séance 6. Droit pénal et marché boursier.

* Historique.
* Le délit d'initié : utilisation par une personne initiée d'une information privilégiée.
* Les autres typologies d’abus de marché.
* La double répression des abus de marché : AMF et juge pénal.
* L’application du principe *ne bis in idem* à l’échelle nationale, européenne et internationale dans la répression des abus de marché.

Exercice : Cas pratique à partir d’un abus de marché.

Séance 7. Droit pénal, vie de l’entreprise et procédures collectives.

* L’abus de biens sociaux : acte d'usage contraire à l'intérêt social réalisé de mauvaise foi dans l'intérêt personnel du dirigeant de droit ou de fait. Sociétés concernées.
* Exemples d’ABS et discussion autour de la notion d’intérêt social.
* Distinction ABS, abus de confiance et abus de pouvoir.
* Délit de distribution de dividendes fictifs : préserver le capital social et protéger les tiers contre l’apparence de prospérité. Caractérisation : écritures comptables inexactes pour dégager frauduleusement des bénéfices distribués.
* La banqueroute et les délits assimilés.

Focus : Les juges face aux rémunérations excessives des dirigeants (le cas Vinci).

TROISIÈME PARTIE – DROIT PÉNAL COMMUN DES AFFAIRES

Séance 8. Maitriser une poursuite pénale contre le dirigeant ou l’entreprise.

* Contrôles, perquisitions en entreprise : comment réagir ?
* Garde à vue et mise en examen du dirigeant d’entreprise.
* Communication à l’intérieur et à l’extérieur de l’entreprise.
* Auditer les risques et sensibiliser les salariés : codes de conduits et chartes éthiques.
* Mettre en place des délégations de pouvoirs, notamment intra-groupes.
* Responsabilité pénale sur un chantier avec groupement d’entreprises.

Exercice : rédiger une délégation de pouvoirs (légalité, efficacité).

Séance 9. L’amende-profit en droit pénal économique.

* Présentation de l’amende-profit, également appelée amende proportionnelle.
* Tour d’horizon des assiettes et coefficients multiplicateurs existants.
* Analyse économique de l’amende pénale.
* Constitutionnalité et proportionnalité de l’amende-profit.
* L’amende-profit est-elle dissuasive ?
* Vers une confusion des fonctions respectives de l’amende et de la confiscation ?
* Vers une peine patrimoniale unique ?

Focus : l’amende civile concurrente de l’amende pénale.